



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Education nationale: fonctionnement

Question écrite n° 37323

Texte de la question

M Philippe Puaud attire l'attention de M le ministre de l'éducation nationale sur la situation des jeunes employés dans le cadre des travaux d'utilité collective dans les services et établissements scolaires dépendant de son ministère. Il lui demande tout d'abord de bien vouloir lui communiquer le nombre de stagiaires TUC en poste au 1er janvier 1988 pour chacune des académies ainsi que le nombre de ces stagiaires qui bénéficieraient à cette même date d'une formation telle qu'elle est prévue dans les conventions TUC. D'autre part, il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures qu'il compte prendre afin que tous les jeunes stagiaires TUC puissent bénéficier au sein de l'éducation nationale d'une formation.

Données clés

Auteur : [M. Puaud Philippe](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37323

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale, de la recherche et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 février 1988, page 856